



E4740-Direction de l'éducation-Vie des écoles et PEDT

DELIBERATION N° D.2025.11.72 du Conseil municipal du 13 novembre 2025

Edition 2026 "Les petits champions de la lecture" de Versailles.
Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) des Yvelines.

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'affichage : 14 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Marie BOELLE, Mme Stephanie BELNA, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.

M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Nicolas FOQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l' article L.2121-29

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.311-1 sur l'organisation des enseignements scolaires ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Versailles portant sur les précédentes éditions des Olympiades de la lecture, dont la délibération n° 2018.02.12 du 15 février 2018 ;

Vu le budget de la Ville et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 932 « Enseignement – Formation professionnelle et apprentissage », article fonctionnel 93288 « Autres services annexes de l'enseignement », nature 6288 « Autres services extérieurs divers-autres », service E4700 « Education – services communs ».

La ville de Versailles a initié en 2008, en lien étroit avec l'Éducation nationale, « Les Olympiades de la lecture ». Fort de son succès, cette opération, à l'origine versaillaise, a été reprise au niveau national

par le ministère de l'Éducation nationale sous l'appellation : « Les petits champions de la lecture ». Elle s'adresse aux élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires publiques et privées sous contrat. Son objectif est de soutenir l'action pédagogique des enseignants pour donner à leurs élèves le goût de la lecture et la partager entre eux grâce à cette expérience de lecture orale.

Pour « Les petits champions de la lecture » de Versailles édition 2026, chacune des 20 classes inscrites va désigner l'élève qui le représentera lors des demi-finales le 22 janvier 2026. Les finalistes se produiront le 16 février 2026 au théâtre Montansier, devant un jury composé de représentants de l'Éducation nationale, de la ville de Versailles et de personnalités du monde du livre, sous la présidence d'un auteur jeunesse.

Comme chaque année, un comédien du théâtre Montansier intervient trois heures dans chaque classe pour travailler la lecture expressive du texte avec les élèves.

Pour cette action, la participation financière de la Ville s'élève à 2 909,69 € couvrant une partie des contributions du comédien et l'achat des lots pour les finalistes. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines participe, pour sa part, au financement partiel de l'intervention des comédiens à hauteur de 1 400 € et à l'organisation de l'événement en lien avec les écoles.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la participation de la Ville pour cette action pédagogique à destination des élèves des classes élémentaires de Versailles, ainsi que sur la convention de partenariat avec la DSDEN et le théâtre Montansier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les termes de l'édition 2026 des « Petits champions de la lecture » de Versailles, en partenariat avec l'Éducation nationale, incluant une participation financière de la ville de Versailles, de 2 909,69 € ainsi qu'une participation financière de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines à hauteur de 1 400 € en plus de l'organisation de l'événement en lien avec les écoles ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Versailles, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines et le théâtre Montansier précisant les modalités de l'opération et les engagements financiers des parties et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.